

REGLEMENT CHALLENGE DEPARTEMENTAL CYCLOSPORT 27 CHALLENGE Jean BOUDARD

1) PARTICIPATION

Le Challenge est réservé aux coureurs UFOLEP de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, GS des clubs du département de l'Eure.

2) REGLEMENT

Le challenge sera disputé sur l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier départemental à l'exception des championnats Départementaux, Régionaux et du Quatuor Normand.

Les points seront attribués aux coureurs de l'Eure en fonction de leur place lors de l'arrivée :

Attribution des points :

L'attribution des points se fera en fonction du nombre d'arrivants. (Ex. : une épreuve ou il y aura 25 arrivants, le premier marquera 25 points et le dernier 1)

Seuls les coureurs de l'Eure marqueront des points, si un coureur d'un département extérieur gagne l'épreuve, et que le 1^{er} coureur de l'Eure est 2^{ème}, il marquera les points du 2^{ème}.

Sur les courses à étapes, les points sont attribués sur le classement général.

Points bonus :

Chaque coureur qui prendra le départ d'une épreuve du challenge se verra attribuer 1 point.

Chaque coureur qui prendra le départ du championnat Départemental ou du championnat Régional se verra attribuer 10 points de participation pour chacune des épreuves.

Changement de catégorie

Lorsqu'un coureur monte de catégorie, celui-ci participe au challenge dans sa nouvelle catégorie.

Ce coureur conserve la moitié des points obtenus dans la catégorie précédente en fonction de ses résultats, il conserve le bénéfice des points de participations dans son intégralité.

En fin de saison, en cas d'égalité, l'avantage sera donné à celui qui a le plus de participations. En cas de nouvelle égalité ce sera selon le nombre de victoire, puis le nombre de 2^{ème} place, etc....

S'il y a toujours égalité, le classement de la dernière épreuve départagera les ex-aequo.

3) RECOMPENSES

Les 3 premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensés lors de la réunion annuelle des clubs en fin de saison.

Pour obtenir leur récompense les lauréats devront impérativement être présent lors de la réunion annuelle de fin de saison.

4) OBJECTIF DU CHALLENGE

Ce challenge a été créé dans le but de relancer l'activité cycliste dans le département. Il récompensera les coureurs les plus réguliers dans chaque catégorie. Il doit se dérouler dans un esprit sportif et respectueux.

Aucune contestation sur l'attribution des points ne sera acceptée par les commissaires.

Règlement adopté en réunion de CTD le vendredi 17 Février 2017.